

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 février 2020 à 18 heures

Le 17 février deux mil vingt à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 13/02/2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MARCHOIS Fabrice, PERRET Didier, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

Excusé(e)s : MALEGUE Claude, MARTIN Aline, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne,

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : AUDINOS Maryvonne

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion : le conseil municipal, après présentation par le Maire du compte de gestion établi par le receveur municipal, l'approuve par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Fabrice MARCHOIS*).

Adoption du compte administratif : Après avoir analysé l'exécution du budget 2019, le Maire cède la présidence à M. Michel Constant et quitte la salle. Le président soumet à l'assemblée, qui l'approuve par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Fabrice MARCHOIS*) l'adoption du compte administratif 2019.

Affectation des résultats : M. le Maire au vu des résultats de l'exercice écoulé propose aux membres du conseil qui l'accepte par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Fabrice MARCHOIS*) l'affectation des résultats comme suit :

- Excédent constaté : 374 573.57 euros
 - => Virement à la section d'investissement : 199 127.81 euros
 - => Virement à la section de fonctionnement : 175 445.76 euros

Avenant convention médecine professionnelle : Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec le CDG07 concernant le service de médecine professionnelle est arrivée à son terme le 31 décembre 2019. Afin de permettre au CDG07 de fixer les modalités de la nouvelle convention, il convient de signer un avenant jusqu'au 31 mars 2020. L'assemblée autorise le Maire à signer cet avenant.

Aire polyvalente de loisirs de plein air : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil qui l'accepte de renouveler les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et de la CAPCA pour l'aménagement de l'aire de loisirs dont la réalisation n'a pas pu être exécutée en 2019.

Mise à jour règlement des salles communales : Suite à la résiliation de la convention d'utilisation exclusive de l'espace Jean Moulin, Monsieur le Maire propose d'ajouter l'utilisation de ces salles au règlement intérieur. Oui cet exposé, le conseil accepte la modification du règlement en ce sens.

Convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) : Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie arrivera à son terme le 21 février prochain et qu'il convient de la reconduire. L'assemblée unanime autorise le Maire à signer la nouvelle convention de valorisation.

Mme Marielle STABLO rejoint la séance.

Acquisition de parcelles : Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles AK1, AK13 et AK 18 pour une surface totale de 1377m² au prix de 2€/m². Après délibérations, le conseil valide par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Fabrice MARCHOIS*) cette acquisition.

Projet éolien : Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer à nouveau sur le projet éolien porté par la société VSB présenté le 27 janvier dernier. Après délibération, le conseil unanime renouvelle l'autorisation de mener les études techniques, environnementales et paysagères relatives à une éventuelle implantation d'éoliennes par le Ste VSB.

Attribution de subventions exceptionnelles : Monsieur le Maire cède la parole à Mme HILAIRE qui présente le projet de carnaval le 4 avril prochain porté par 5 associations flaviacoises. L'aide sollicitée d'un montant de 1 500 euros est accordée.

Monsieur le Maire présente ensuite l'animation prévue par l'association des Vétérans France – Section Ardèche qui se déroulera du 11 au 13 avril. L'aide accordée par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (*Gerben TONKENS*) est d'un montant de 1 000 €.

Divers :

- Dédommagement coupures d'électricité de novembre 2019 : ENEDIS informe qu'un dédommagement sera effectué automatiquement sur les factures à venir des clients concernés (2€/kilovolt-ampère souscrit par tranche de 5 heures de coupure)
- Logements vacants : 1 logement à la Méansole et 1 autre à La Joinas sont à louer.
- Désert médical : Mme Hilaire donne lecture du courrier rédigé conjointement par les communes de St-Julien, Rompon, St-Cierge la Serre et Flaviac pour alerter sur l'urgence de la situation.
- Permanences bureau de vote du 15 mars

La séance est levée à 19h00

Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Maryvonne Audinos,
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "M. Audinos", is written to the right of the typed name.